



COMPTE-RENDU DU CT DU 25/11/2015

Assistaient à ce CTL pour FO-DGFIP 79 : Olivier GARNIER ; Thierry BARBIER

POUR AVIS

La DGFIP souhaite créer dans chaque département un pôle de contrôle des revenus et du patrimoine.

Dans le Département des Deux-Sèvres, ce pôle se situera principalement à Niort, avec une antenne à Bressuire.

La création de ce pôle sera effective au 1er septembre 2016.

Les services concernés par le PCR (contributeurs pour leur totalité ou partiellement) sont les suivants :

- le pôle patrimonial (FI, cellule DFE)
- Le pôle de contrôle et d'expertise
- les cellules CSP des SIP

Les équipes seront composées comme suit (calibrage et répartition décidés en fonction des enjeux identifiés à ce jour, et des problématiques RH) :

- à Niort : 1A+(IDIV CN)
4A (dont 1 venant de Parthenay emploi « gelé » (?) de la FI)
2 B
- à Bressuire : 1A
2B (dont 1 venant de Parthenay)

Les agents concernés par le transfert de la structure ont toute priorité pour suivre la mission dans les conditions suivantes:

- être affecté par la CAPN sur la RAN, la mission-structure concernée par la réforme
- être affecté par la CAPL sur le service concerné par la réforme
- exercer totalement ou partiellement les missions transférées

Les mutations:

1. l'agent ne change pas de RAN, il devra faire une demande de mutation au niveau local pour examen en CAPL
2. L'agent change de RAN, il doit alors souscrire une demande de mutation sur le plan national (bénéfice de la priorité)
3. les agents qui ne souhaitent pas suivre la mission restent titulaires de leur affectation initiale.

Lors du vote, FO-DGFIP 79 s'est abstenu. En effet, si les représentants de FO-DGFIP 79 ont noté avec satisfaction que la pérennité de l'antenne de Bressuire est garantie à moyen terme, ils ont toutefois remarqué aussi l'absence de réponse quant à la répartition géographique des postes transférés de Parthenay, et aux éventuelles incidences sur la future localisation du pôle enregistrement actuellement installé à Bressuire etc... (tout particulièrement dans le cadre de l'adossement de l'enregistrement aux SPF). De plus, si la création de ce type de pôle peut être une bonne évolution pour les missions de contrôle (professionnalisation du contrôle corrélé de dossiers à enjeux potentiellement fraudogènes, pilotage...), il est à craindre toutefois que cette réforme soit un nouveau motif de suppressions d'emplois.

Point n°2 de ce CTL les ponts naturels 2016 :

- le vendredi 6 mai 2016
- le vendredi 15 juillet 2016
- le lundi 31 octobre 2016

La DDFIP propose une autorisation d'absence exceptionnelle pour le 6 mai 2016 , les suivants seront financés par un jour de congé , ARTT ou récupération horaire.

Vote unanime pour.

POUR INFORMATION:

Présentation de la nouvelle gouvernance de la DDFIP 79 :

le nouvel organigramme sera composé de :

- 1 AGFIP
- 1 AFIP
- 3 AFIPA (dont le responsable de la MDRA)
- 3 IP auditeurs
- 3 IP de Direction
- 4 IDIV de Direction

Toutes les informations seront mise en ligne sur Ulysse 79.

FO-DGFIP 79 a relevé qu'à l'issue de la mise en place de cette nouvelle gouvernance, la DDFIP serait alors en sureffectif de 11 cadres A et A+. FO-DGFIP 79 a demandé que ce sureffectif soit optimisé pour l'ensemble du réseau départemental, ce à quoi il a été répondu qu'il y aurait du travail pour tous les agents en sureffectif à la Direction !

Les autres structures n'auraient-elles donc pas besoin de ce soutien ?

Utilisation du parc des véhicules :

Les véhicules de service sont à la disposition de tous les agents des Deux-Sèvres par l'intermédiaire de l'outil de réservation.

Le DDFIP rappelle à chacun qu'il est responsable de l'état dans lequel le véhicule est restitué.

Pour FO-DGFIP 79, il est nécessaire de veiller à la bonne utilisation des véhicules de service. L'outil de réservation est le seul moyen de mise à disposition des véhicules. Il est cependant à regretter que ces véhicules ne soient parqués que sur le site de la DDFIP et non sur d'autres sites où ils auraient aussi leur utilité.

Point Budgétaire :

Malgré la rallonge budgétaire, nous allons être appelés à maîtriser une fois de plus nos dépenses .

La question se pose de savoir si les missions ne seront pas mises à mal à force de baisser les moyens.

Divers :

Création d'une commune nouvelle de Saint Maurice Etusson sur le canton de Mauléon au 1er janvier 2016 (fusion entre Saint Maurice la Fougereuse et Etusson) (comptable assignataire : comptable de la Trésorerie SPL de Bressuire).

Les créations de nouvelles communes n'ont qu'un seul intérêt pour la DGFIP, réunir les budgets des collectivités, pour diminuer le nombre de budgets gérés par le comptable assignataire sans en diminuer le nombre d'opérations (charge/emploi)

Il faut donc s'attendre, et sans doute craindre d'autres opérations du même type dans un avenir proche, à l'instar de six petites communes de l'Argentonnais qui vont fusionner en une seule, permettant ainsi à la Trésorerie SPL de Bressuire d'absorber encore de nouveaux budgets (et donc à l'Administration d'envisager de nouvelles fermetures).

Ne soyons pas dupes, les regroupements des structures sont et seront toujours le motif principal des suppressions d'emplois à la DGFIP.

Enfin FO-DGFIP 79 a demandé au DDFIP les solutions envisagées pour pallier le départ d'un huissier, la mission n'étant alors plus assurée que par 1 seul. Il envisage de réunir ses équipes pour relever le seuil des actes en attendant une éventuelle affectation au 1er Septembre 2016.

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/079/>